Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 44 (1906)

Heft: 23

Artikel: Lo valet à Guegnegoutâ

Autor: Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-203431

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences. ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos de la prochaine fête.

Les fêtes d'inauguration du Simplon sont bien terminées, cette fois. La course du Grand Conseil, à Milan, réjouissance tout intime, a mis le point final aux festivités simplonesques ou simploniques, comme vous voudrez. Au Frasne-Vallorbe, maintenant. Mais, en attendant, nous avons le tir cantonal, dont le feu va s'ouvrir à la fin du mois. Nyon a fort bien fait les choses; elle attend de nombreux visiteurs de toutes les régions environnantes. Bonne réception aux amateurs!

L'origine de nos tirs cantonaux est le « tirage » annuel de la Société vaudoise des carabiniers, fondée en 1825 par le lieutenant-colonel Bégos.

Le premier tirage eut lieu les 18 et 19 août 1825, à Lausanne, au bois de Sauvabelin. Une assemblée générale, à l'Hôtel-de-Ville, avait précédé l'ouverture du tir.

Dès lors, chaque année, la Société vaudoise des carabiniers se réunit en assemblée générale etceMe-ci était suivie du « tirage », auquel étaient seuls admis les membres de la Société. Cependant tout Suisse étranger au canton et non domicilié était admis à tirer aux prix francs de la Société, à la condition d'être, auparavant, présenté au comité local par un membre de la Société.

A l'origine, il n'y avait que les prix de la Société. Puis l'usage s'établit que les autorités municipales de la localité où avait lieu le tirage fissent un don d'honneur; bientôt les particuliers les imitèrent, puis le Conseil d'Etat dont le prix, à l'origine, consistait en une ou deux carabines de choix.

C'est en 1840, à l'occasion du tirage qui eut lieu à Nyon, qu'apparut la première « liste publique des dons d'honneur »; elle ascendait à 1294 francs. En 1899, à Yverdon, la valeur de ces dons était de 50,000 francs.

Le «tirage» de Lausanne, en 1825, avait duré deux jours. Les suivants furent de trois jours. A Morges, en 1831, il augmenta de deux jours.

Depuis, en 1840 (Nyon), de cinq: on reporte au dimanche la distribution des prix et le banquet; dès 1848 (Lausanne), il dure six jours; en 1858 (Lausanne), on le porte à sept jours; en 1868 (Lausanne), à huit: il dure d'un dimanche au dimanche suivant. En 1891 (Morges), la durée fut de neuf jours: la distribution des prix fut reportée au lundi; enfin, en 1899, les Yverdonnois ont fixé à 10 jours la durée du tir cantonal, en reculant au mardi la distribution des

De 1825 à 1841, le «tirage » a lieu régulièrement chaque année; dès 1841, tous les deux ans. Il n'y eut pas de tir cantonal de 1868 à 1880, de 1884 à 1891, de 1899 à 1906.

C'est au « tirage » d'Aubonne, en 1839, qu'est appliquée pour la première fois la qualification de « tir cantonal ». En 1841 (Orbe), il est appelé « tir cantonal vaudois »; en 1848 (Lausanne), « tir cantonal de la Société vaudoise des carabiniers ».

Dès 1839 (Aubonne), les « tirages » de la So-

ciété vaudoise des carabiniers prirent le nom de « tir cantonal ». Cette fête eut lieu : une fois à Moudon (1849), Vevey (1853); deux fois à Nyon (1840 et 1854), Orbe (1841 et 1864), Rolle (1843 et 1856), Aigle (1845 et 1862), Payerne (1850 et 1884); trois fois à Morges (1846, 1860, 1891); quatre fois à Lausanne (1848, 1858, 1868, 1894) et Yverdon (1852, 1866, 1880, 1899).

Avant l'invention des armes de précision actuelles, toutes les anciennes carabines, de tous calibres, de toutes balles et de toutes fantaisies, avec des abat-jour parfois sur les guidons, un bouton de poignée pour la main gauche, étaient admisses

En 1864, à Orbe, on fit pour la première fois usage des sonnettes électriques pour appeler le marqueur. Auparavant on communiquait avec des porte-voix, des sonnettes, des drapeaux. La direction du vent était indiquée par un drapeau-guidon placé près des cibles.

Ce n'était pas une petite affaire que de charger son arme avant l'invention du chargement par la culasse. Le tireur chargeait son arme au « banc des chargeurs » et venait la placer, pour peu qu'il y eût affluence, sur le « banc à apprêter », en prenant la gauche. A son tour de tirer, il remediait le jeton au secrétaire.

Il n'y eut d'abord que le stand, puis tour à tour s'ajoutèrent la cantine et le pavillon des prix. Un banquet unique avait lieu après la distribution des prix. Mais bientôt apparurent les banquets journaliers, les concerts à la cantine, etc., tout le programme des tirs de nos

Voici en quels termes le Nouvelliste vaudois rendait compte du «premier» tirage de la Société vaudoise des Carabiniers, qui eut donc lieu en 1825, à Lausanne.

La première réunion a eu lieu le 18 et le 19 de ce mois. Des tireurs étaient arrivés de toutes les parties du canton. S'ils se sont montrés rivaux d'habileté, ils ne l'ont pas moins été de cordialité et de bonne intelligence. Leur nombre ainsi que les dispositions qu'ils ont apportées à cette fête (car c'est le nom que la réunion mérite) sont du plus heureux augure pour la plus jeune de ces associations de la Suisse régénérée dans lesquelles l'individualité cantonale ne s'elface pas, mais se place respectueusement sous l'égide de l'esprit fédéral.

Aujourd'hui, nos tirs cantonaux ne sont plus de simples réunions de tireurs, ils sont de véritables fêtes nationales, où peu à peu le tir proprement dit semble passer au second rang. C'est à la cantine, autour des tables de banquet, que se passe l'action principale; c'est du haut de la tribune que partent les coups les plus marquants, bien que là, aussi, il y ait beaucoup de balles perdues.

Mais, tandis que nous parlons tirs et pour terminer, il est intéressant de rappeler que les plus anciens tirs organisés en Suisse ont eu lieu dans le pays de Vaud.

C'est en 1387, selon des recherches de M. Burnand, ancien syndic de Moudon, que le « Papegai » de cette ville reçut du comte de Savoie Amédée VII le droit d'organiser une confrérie de tireurs. Le « Papegai » de Moudon était donc plus ancien que ceux de Bâle (1416), de Zurich (1446), de la Tour-de-Peilz (1474), de Genève et Grandson (1476), qui ont longtemps passé pour les plus anciens tirs suisses.

L'art de vieillir.

« J'ai à mon balcon, grimpant du bas de la maison jusqu'à ma fenêtre, une clématite qui m'intrigue fort. Elle est blanche, du blanc le plus pur; ses pétales se terminent en un fin ovale un peu allongé; mais, chose étrange, son parfum ne se développe que lorsqu'elle commence à se faner. J'ai idée d'avoir vu quelques femmes qui ressemblaient à cette clématite. Elles ne sont devenues spirituelles qu'en devenant moins jolies.

Nocturne. — L'autre soir, en sortant du Kursaal, un étourdi bouscule un aveugle sur le trottoir.

— Faites donc attention, gémit le pauvre diable ; je suis aveugle.

— Comprend-en cela, s'écrie le bousculeur, si ce n'est pas chercher les accidents!... un aveugle sortir la nuit!

Lo valet à Guegnegoutâ.

O vo lo dere tot franc, Guegnegoutà ètài on boquenet avaro, pegnette et crebllia-foumâre, ma ein a pào-t'ître bin dâi z'autro que l'ant bon tieu que l'arant assebin pas ètà conteint de cein que lè dzein lâi fasant. Pein âvo vâi que l'avâi on prâ, on bon prâ dè coûte la granta tserrâire que fasâi on contor et que lè dzein allâvant ào drâi permi son fin, son triolet, sa tènasse po ître âo pllie cou. Guegnegoutâ cein lo bourlave, po cein que lai pietounavant son forrâdzo avoué lau seinda de la mètsance. On dzo, la radze lo preind; ie t'eimpougne sa tsetta, tè fabreque quatro pequiet et duve traverse, ie va plliantà dou pequiet et onna traverse à n'on bet d'au passâdzo et lè z'autro à l'autro bet. Justameint son valet ètài quie, on dzouveno boute de quatorz'an, on boquenet

Que fa-to quie? que dèmande à son pére.
 Ie reboutso cî passàdzo que quauquè tsaravoûte l'ant fé, et, ora, lo premi que lâi repasse l'è su que lâi trosso lè tsambe.

Lo valet s'ein va, câ dèvessăi allà à la tiura, âo catsîmo, l'avâi l'âdzo du la Saint-Djan. Lâï arreve pas lo premî, n'ètai pas sa moûda. Lo menistre lâi ire dza et l'esplliquâve âi cathétiu-méno dâi passâdzo de la Bibllia que dèvessant savà po ître reçu. Ie lau recitâve lau z'aleçon que l'avant recordà à l'ottô dèvant de veni; ein avâi que savant clliau passâdzo per tieu, sein manqua on mot, dâi z'autro quequelhîvant âo bin ie desant dâi z'affére que n'avant ne tiuva, ne tita.

L'îre lo tor âo valet à Guegnegoutâ de recita. Ie sè lâivo et sè met à dere ein vereint son bounet eintre sè man : «La piété... La piétè... » et put pas ein dere mé.

 T'a pas recordâ! lâi fa lo menistre. Allein : La pièté... et pu?

- La piété et pu...

— Te ne sâ rein, ne cougnâi-to min de passâdzo?

· Dâi passâdzo! quecha, lâi repond lo poûro greliet, on passâdzo ein a ion âo bas de noutron prâ; ora l'è boutsi et mon pére l'a de dinse que lo premî que lâi repasserâ lâi trosserâ lè piaute!

MARC A LOUIS.

Erreur ne fait pas condoléance. — Dans la chambre mortuaire.

- Hélas oui, messieurs, dit un intime du défunt, notre ami nous est enlevé à la fleur de l'âge. La mort impitoyable n'a pas eu pitié d'une pauvre jeune femme qui reste seule à vingthuit ans.

– Vingt-six, s'il vous plaît.

Pris par le bec. — Je n'ai vraiment pas de chance, disait, l'autre jour, M. M.". Figurezvous que, l'autre jour, je mets la main sur un vieux garçon auquel je pense marier ma fille aînée. Pendant plus d'un mois, je l'invite à dîner tous les jours et, le sachant gourmand, j'engage uue cuisinière émérite, un véritable cordon bleu. Savez-vous ce qui arrive?

Non?

— Il épouse la cuisinière.

Le robinet à gaz.

Un de nos amis voyageant sur une petite ligne de l'Allemagne du Sud a assisté à la scène suivante :

- Conducteur!

Voilà! monsieur le chef de train.

- Le jour baisse et nous allons entrer dans un tunnel, allumez donc le bec de gaz du coupé des secondes! Allons, dépêchons, il y a une demi-heure que ce bec devrait flamber!

- Pas mèche, monsieur le chef, j'ai brûlé

toute une boîte pour rien.

- Je voudrais bien voir que ça ne s'allume pas! Laissez-moi faire et vous verrez comment on s'y prend.

- Le chef de train épuise en vain une nouvelle boîte de « sudoises », deux ou trois voyageurs frottent de même des allumettes-bougies, mais le bec demeure obscur.

Conducteur!

Monsieur le chef de train?

Vous avez votre carnet?

Oui, monsieur le chef.

- Ouvrez-le à la page des réclamations et approchez-le de votre lanterne.

C'est fait, monsieur le chef.
Votre crayon est taillé?

Oui.

- Bien, prenez-le.

- Ca y est, monsieur le chef.

Vous le tenez?

- Parfaitement.

- Eh bien, écrivez : «La lampe du compartiment C, voiture nº 1625 » .. Vous y êtes?

- Oui, monsieur le chef.

Nous disions : « La lampe du compartiment C., voiture nº 1625 Inclinez un peu plus votre crayon, il glissera mieux... « ... Nº 1625, refuse de fonctionner pour des raisons à nous inconnues ». Vous avez écrit?

Oui, monsieur le chef.

- Je continue : « Pour des raisons à nous inconnues. Les voyageurs du dit compartiment C., voiture nº 1625, se plaignent du manque de lumière ». ... Vouz y êtes?

- J'y suis, monsieur le chef.

- C'est tout. Vous transmettrez l'observation à la station centrale.

- En règle, monsieur le chef.

Le convoi traverse le tunnel et se rapproche

de plus en plus de la station terminus. Muni d'une troisième boîte d'allumettes, que lui a passée l'employé du wagon-poste, le conducteur fait de nouvelles tentatives d'éclairage dans le coupé des secondes. « C'est bien le diable, murmure-t-il, si ce tonnerre de nom de D... de gaz ne s'allume pas!»

Le train pénètre, au terme de son voyage, dans la halle d'une gare.

- Monsieur le chef de train ! - Qu'est-ce qu'il y a ?

Ca brûle!

— Quoi donc?

Le bec du nº 1625, je suis enfin arrivé à l'allumer; il n'y aura pas de rapport à déposer.

Comment donc avez-vous fait?

 J'ai ouvert le robinet.... Nous avions oublié le robinet, monsieur le chef.

A bientôt. - Un récidiviste passe en jugement. La peine à laquelle il est condamné est beaucoup moins forte qu'il ne pensait.

- Ils ne sont pas méchants, à ce tribunal,

dit-il au gendarme, j'y reviendrai.

Filles du voisinage.

Le livre de M. Armand Vautier, La Patrie vaudoise (Lausanne, 1903, Georges Bridel et Cie), contient de jolis couplets, que nous ne résistons pas de reproduire ici:

> Filles du voisinage. Ecoutez mon discours

Cheveux d'or fin, chair de velours — Ecoutez mon discours.

Il faut avoir son âge

Et l'avouer toujours

— Tresse pendante et jupons courts — Et l'avouer toujours.

> Restez, restez gamines En votre gai printemps

 Corde à sauter, fleurs et volants – En votre gai printemps.

On rirait de vos mines Et de vos airs pédants

Chignons en l'air, sourire aux dents -Et de vos airs pédants.

Grimper dans la ramure Des arbres pleins de nids

Frissons des vents, chants infinis -Des arbres pleins de nids.

Allez cueillir la mûre Et les muguets aussi

Clarté des cieux, foin du souci -Et les muguets aussi.

Laisser dormir les choses Dont on rêve à vingt ans

Baisers d'amour, beaux prétendants -Dont on rêve à vingt ans.

Fuvez les airs moroses Dont parlent les romans

Gens méconnus, pauvres amants -Dont parlent les romans.

Jouez à la courate Sur les gazons fleuris

— Emois joyeux, plongeons et cris — Sur les gazons fleuris.

Détraquez-vous la rate Le fou-rire a son prix

Eclats soudains, charivaris — Le fou-rire a son prix.

Et puis, quand la nuit brune S'avance au firmament

- Astres lointains, rayons d'argent -S'avance au firmament.

Sans rêver à la lune Embrassez vos mamans

 Lits de fillette aux rideaux blancs `E. V. Embrassez vos mamans.

· Sangsue pour sangsue. — Un médecin de campagne dont la bourse était plus au moins plate achète deux sacs de blé à un paysan.

Au bout de quelques semaines le vendeur réclame son argent. L'acheteur s'excuse de ne pouvoir payer et demande un sursis.

- Eh bien, si vous n'avez pas d'argent, monsieur le docteur, rendez-moi ma marchandise.

- Elle est mangée.

- Donnez-moi un meuble, quelque chose.

- Hélas, je n'ai que des meubles indispen-

- Eh bien alors, nom de nom, posez-moi des sangsues.

Pages oubliées.

Une journée a Bale

Es écrivains humoristes sont loin d'être légion dans notre pays. L'un d'eux, Gaudard de Chavannes, qui vivait au xviiie siècle, s'est rendu celèbre par un petit livre qui parut en 1783 et qui est intitulé Journal d'un voyage de Genève à Londres. Cet ouvrage fit beaucoup de bruit en son temps et plut moins aux gouvernements qu'au commun des lecteurs. Nous en détachons les notes suivantes:

... Les horloges de Bâle avancent d'une heure, ensorte qu'il est toujours une heure plus tard dans la ville que dehors.

On n'est point d'accord sur ce qui peut avoir occasionné ce déplacement de méridien. Il y a à ce sujet trois sentiments; en voici un:

Il y a environ deux siècles que la foudre ayant donné sur un cadran solaire, qui servait et qui sert encore à régler les horloges, en dérangea l'aiguille et la fit avancer précisément d'une heure; rien n'était plus aisé que de la rectifier, mais on s'en fit un scrupule : ce dérangement était l'ouvrage du ciel ; c'était donc sa volonté que midi ne fût plus à midi, mais à onze heures.

Il y a apparence que les amoureux ne murmurèrent point contre cette volonté du ciel qui avançait d'une heure celle du berger, mais les coqs ne voulurent point s'y soumettre, ils continuèrent et continuent encore à chanter à Bâle aux mêmes heures du jour et de la nuit que partout ailleurs.

Voici un second sentiment : Lorsque le concile était assemblé à Bâle, les prélats trouvant les sessions trop longues au gré de leur appétit, prièrent les magistrats de faire avancer les horloges d'une heure, afin qu'ils pussent dîner plus tôt. On leur représenta qu'à la vérité cette accélération avancerait l'heure de leur dîner. mais que par contre elle les obligerait à se lever plus matin, et que par là même il y aurait toujours le même intervalle de leur déjeuner à 1eur dîner; cependant, malgré la justesse de cette représentation, ces messieurs insistèrent, et l'on acquiesça à leur demande. (Une note de l'auteur dit qu'en réalité les horloges furent avancées pour accélérer le lever des prélats paresseux qui se rendaient trop tard aux sessions, et, le concile ayant duré dix-huit ans, les Bâlois, habitués à cet anachronisme, le laissèrent sub-

Le troisième sentiment et le plus généralement reçu, est que cet usage a été institué en mémoire d'une conspiration qui devait éclater au son de la cloche de midi, par l'incendie de la ville et le massacre des habitants.

Tout était prêt pour la déconfiture, Mèches, flambeaux, hallebardes, mousquets, Sabres, poignards, fusils et pistolets, C'en était fait de la magistrature. Bâle aux flammes était livré

Si le ciel n'avait inspiré Une salutaire méprise Au sonneur de la grande église.

Il était onze heures, lorsque cet ange tutélaire, qui heureusement s'était enivré ce jour-là une heure plus tôt que de coutume, crut qu'il était midi et sonna, ce qui déconcerta cet abominable projet.

Ces trois sentiments ne sont fondés que sur